



La Lettre

ANALYSES

Emploi

Région urbaine lyonnaise : un renouvellement de 70 % des emplois en 10 ans

N° 63 - Novembre 2006

De 1994 à 2004, les effectifs salariés des établissements privés de la région urbaine lyonnaise ont augmenté de 7 %, une évolution proche de la moyenne nationale. Cette évolution masque de profonds changements : 70 % des postes de travail n'existaient pas 10 ans plus tôt. Ces nouveaux emplois viennent avant tout des créations d'établissements et, secondairement, du développement des établissements pérennes ou repris par un autre exploitant. Ces mouvements sont cependant différents selon les secteurs d'activité. Le nombre de salariés progresse dans toutes les zones d'emploi sauf à Saint-Etienne et Roanne. Dans la zone de Lyon, la forte présence des services aux entreprises compense les mouvements de départs d'établissements vers l'extérieur de la zone.

Bruno Roy

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/ra, à la rubrique « Publications ». A la même rubrique se trouve une annexe statistique au document.

En dix ans (de 1994 à 2004), dans la région urbaine lyonnaise, les effectifs salariés privés se sont accrus de 51 000 postes, soit une variation de +7,3 %, du même ordre que celle observée au plan national, mais plus faible que celle du reste de la province (en Île-de-France, l'emploi a baissé sur cette période). Dans le même temps, le nombre d'établissements sur le champ étudié (industrie, construction, commerce et services marchands) a augmenté de 6 700, soit une progression de 5,5 % seulement.

Ces évolutions, relativement modérées pour une période de dix ans, masquent d'importants mouvements de renouvellement de l'appareil productif et de réallocation des emplois salariés. Ces mouvements s'opèrent par le jeu des créations, des disparitions et des reprises d'établissements, ainsi que des augmentations et diminutions d'effectifs dans les établissements pérennes.

En effet, 70 % des 755 000 postes de travail occupés en 2004 n'existaient pas dix ans plus tôt. Pour la plupart d'entre eux, ils sont implantés dans des établissements créés (38 %) ou repris (20 %) depuis 1994. Pour le reste (12 %), il s'agit de postes nouveaux

localisés dans des établissements pérennes en croissance.

Les 30 % d'emplois restants en 2004 peuvent être considérés comme stables, car ils sont implantés dans des établissements qui existaient déjà dix ans plus tôt et sont dénombrés sans prendre en compte leurs augmentations d'effectifs. Cependant, des modifications substantielles ont pu également intervenir dans la nature de ces postes de travail, ainsi que des changements des personnes occupant ces emplois.

Parallèlement, près de 63 100 établissements ont disparu de 1994 à 2004. Ces disparitions ont supprimé presque autant d'emplois (277 000) que ceux apportés par les créations (283 000).

En 2004, près des trois quarts des établissements de la région urbaine lyonnaise exercent leur activité dans le tertiaire, contre un quart dans l'industrie (y compris la construction). Compte tenu des différences de taille des établissements, le tertiaire emploie près de 60 % des salariés contre 40 % pour l'industrie. Sur la période, l'emploi dans le tertiaire a progressé de 29 %,

Les gains d'emplois viennent majoritairement des créations d'établissements

	Etablissements			Effectifs		
	1994	2004	solde	1994	2004	solde
Créations	0	69 817	69 817	0	283 117	283 117
Disparitions	63 093	0	-63 093	277 381	0	-277 381
Reprises	20 756	20 756	0	130 084	153 863	23 779
Pérennes	37 711	37 711	0	296 009	317 872	21 863
dont pérennes stables	16 118	16 118	0	14 503	14 503	0
dont pérennes en croissance	11 255	11 255	0	114 840	205 463	90 623
dont pérennes en déclin	10 338	10 338	0	166 666	97 906	-68 760
Ensemble	121 560	128 284	6 724	703 474	754 852	51 378

NB : un tableau similaire est en ligne sur www.insee.fr/ra pour trois tranches de taille d'établissements, les neuf zones d'emploi et douze secteurs.

Source : Insee - REE

alors que celui de l'industrie a diminué de 13 %. Les secteurs des services aux entreprises et des activités immobilières enregistrent les progressions les plus vives du nombre d'établissements en dix ans (respectivement +42 % et +33 %). Quant aux évolutions d'effectifs les plus importantes, elles s'observent également dans les services aux entreprises

(+47 %), mais aussi dans les services aux particuliers (+42 %) et les transports (+39 %). Ce renouvellement plus important dans le tertiaire que dans les autres secteurs peut s'expliquer, en partie, par le fait que la création d'établissements nécessite un apport en capital souvent moins important que pour d'autres secteurs, notamment industriels. A l'inverse, l'industrie connaît globalement des évolutions très négatives. Le secteur des biens de consommation perd le plus d'établissements sur les dix années écoulées (-16 %), suivi par celui des biens intermédiaires (-13 %) et par les industries agricoles et alimentaires (-10 %). En termes d'effectifs salariés, c'est également dans les industries des biens de consommation et des biens intermédiaires que la baisse est la plus forte (respectivement -20 % et -19 %), alors que les industries agricoles et alimentaires voient leurs effectifs augmenter légèrement (+4 %).

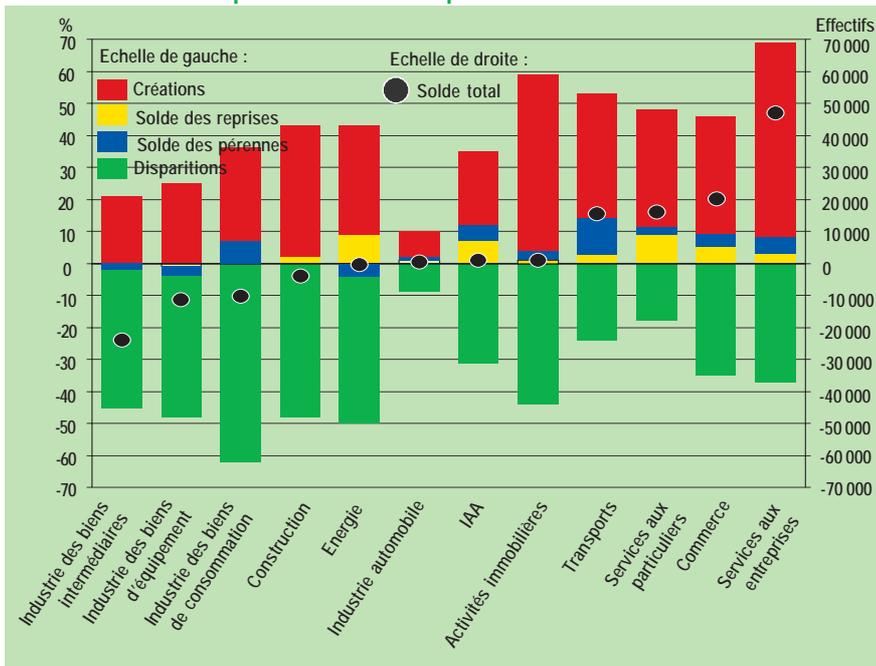
Mais les mouvements de renouvellement de l'appareil productif et de réallocation des emplois salariés sont très différents selon les secteurs. C'est dans les activités tertiaires que le renouvellement des établissements et des effectifs est le plus fort. Les emplois tertiaires ont ainsi été renouvelés à 79 % sur la période contre 58 % pour les emplois industriels. A un niveau plus fin, le renouvellement des emplois s'échelonne de 45 % pour l'industrie automobile à 85 % pour les services aux entreprises.

Les établissements pérennes relevant de l'industrie embauchent pour une partie (agro-alimentaire, biens de consommation, automobile) et débauchent pour l'autre (biens d'équipement, biens intermédiaires, énergie, construction). Les établissements pérennes ont aussi apporté un gain d'emplois sur la période dans le commerce et les services.

Les créations d'établissements constituent la principale source d'emplois nouveaux dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie automobile où ce rôle est tenu par les établissements pérennes en croissance. Les emplois nouveaux dus aux reprises sont plus nombreux que ceux dus aux pérennes sauf dans l'industrie des biens de consommation, les transports, les activités immobilières et les services aux entreprises. Dans l'industrie des biens d'équipement, les reprises et les pérennes perdent des emplois.

Seules les zones d'emploi de Roanne et Saint-Etienne voient leur nombre d'établissements diminuer de 1994 à 2004 (respectivement -0,7 % et -0,9 %). Assez logiquement, celles-ci perdent aussi en effectifs : -7,5 % pour Roanne et -0,7 % pour Saint-Etienne. Les sept autres zones d'emploi de la RUL gagnent aussi bien en nombre

Mouvements des postes de travail par secteur entre 1994 et 2004



Source : Insee - REE 1994-2004

Lecture : Dans le secteur des services aux particuliers, les mouvements de créations d'établissements (en rouge) apportent un gain d'emplois car ils sont situés au-dessus de l'axe des abscisses. Ils représentent 37 % de l'emploi total de ce secteur en 2004. De même, les établissements pérennes (en bleu) apportent aussi un gain d'emplois et représentent 2 % de l'emploi total de ce secteur en 2004. Les reprises (en jaune) apportent un gain d'emplois qui représente 9 % de l'emploi total du secteur en 2004. Enfin, les disparitions (en vert) occasionnent une perte d'emplois qui représente 18 % de l'emploi total du secteur en 2004. Le point noir indique que le solde résultant de l'ensemble des mouvements précédents est positif (proche de 15 000).

Solde des pérennes : solde des effectifs des établissements pérennes en croissance et des effectifs des établissements pérennes en déclin. Le solde des reprises relève du même principe. L'échelle de droite donne le solde d'emplois global. Celle de gauche donne les pourcentages d'emplois que représente chaque type de mouvement par rapport à l'emploi total du secteur en 2004.

Gains d'emplois : avantage aux petits et moyens établissements

Les établissements de la région lyonnaise sont, pour moitié, des établissements qui n'emploient aucun salarié et, pour une autre moitié, des établissements de petite ou moyenne taille (1 à 49 salariés). Les grands établissements (50 salariés et plus) ne représentent que 1 % de l'ensemble. Seuls les établissements n'ayant aucun salarié sont plus nombreux que dix ans auparavant (+17 %), mais ces derniers ont, pour une large part, une faible durée de vie. Les établissements de taille moyenne et de grande taille ont vu respectivement leur nombre diminuer de -3 % et -17 %.

Les établissements sans salarié au départ ont créé des emplois sur la période pour parvenir à une taille moyenne de 0,9 salarié par établissement en fin de période. Les effectifs salariés des établissements de taille petite ou moyenne ont progressé de +12 %, alors que

ceux des grands établissements ont diminué de -16 %.

Ce sont les créations qui suscitent majoritairement les nouveaux emplois, quelle que soit la taille de l'établissement. Les établissements pérennes de taille petite ou moyenne créent de l'emploi alors que ceux de grande taille en perdent.

L'évolution négative de l'emploi des grands établissements touche tous les secteurs sauf celui des transports. Les pertes d'emplois les plus conséquentes concernent en premier lieu l'industrie des biens intermédiaires (-24 000 emplois) qui a perdu 32 % de ses effectifs, ce qui explique près de la moitié de la baisse générale. Les biens d'équipement (-12 000 emplois) voient leurs effectifs diminuer dans les mêmes proportions (-31 %). Enfin, les effectifs de la construction baissent de 36 % avec 9 000 emplois disparus.

Une croissance dans toutes les zones sauf à Roanne et Saint-Etienne

d'établissements qu'en effectifs salariés. La zone d'emploi d'Ambérieu est celle qui évolue le plus fortement en nombre d'établissements (+13 %) comme en effectifs (+18 %). Bourg-en-Bresse est la zone qui augmente le moins en nombre d'établissements (+5,5 %) mais, en effectifs, la progression la plus faible se trouve à Bourgoin - La Tour-du-Pin (+6,7 %).

Les zones les plus créatrices d'emplois sur la période (relativement à leur taille) sont celles d'Ambérieu, de Bourg-en-Bresse et de Vienne-Roussillon.

Les mouvements de reprises d'établissements sont favorables à l'emploi quelle que soit la zone considérée. Le même constat s'applique aux établissements pérennes sauf dans les zones d'emploi de Saint-Etienne et de Roanne. Enfin, les emplois nouveaux dus aux pérennes sont plus nombreux que ceux dus aux reprises sauf dans les zones de Beaujolais - Val-de-Saône, Roanne et Saint-Etienne.

Mais ce sont les créations d'établissements qui fournissent la plupart des emplois nouveaux quelle que soit la zone. Leur contribution la plus faible se trouve dans les zones de Loire-Centre et Roanne où elles sont à l'origine de 28 % des emplois existants en 2004. En revanche, leur contribution la plus forte se trouve dans la zone de Lyon avec 41 % des emplois provenant de ce type de mouvement.

La zone d'emploi de Lyon se distingue par une concentration plus forte de services aux entreprises que dans les autres zones. Mais c'est aussi dans cette zone que l'on trouve le pourcentage d'établissements créés et disparus le plus important de la région urbaine

lyonnaise, alors que celui des établissements pérennes y est le plus faible. Cela se retrouve du point de vue des effectifs : c'est dans la zone d'emploi de Lyon que la part d'effectifs salariés affectée aux établissements créés et aux établissements disparus est la plus forte, alors que celle affectée à des établissements pérennes est la plus faible de la région urbaine lyonnaise.

Le gain d'emplois enregistré par la zone de Lyon est lié à sa composition sectorielle, plus fortement orientée que celle des autres zones vers les services aux entreprises, secteur en expansion. Ce phénomène est renforcé par la bonne position que Lyon occupe également dans les secteurs porteurs du commerce, des transports et des services aux particuliers. Ceci compense largement l'effet négatif du desserrement de l'agglomération vers les zones avoisinantes.

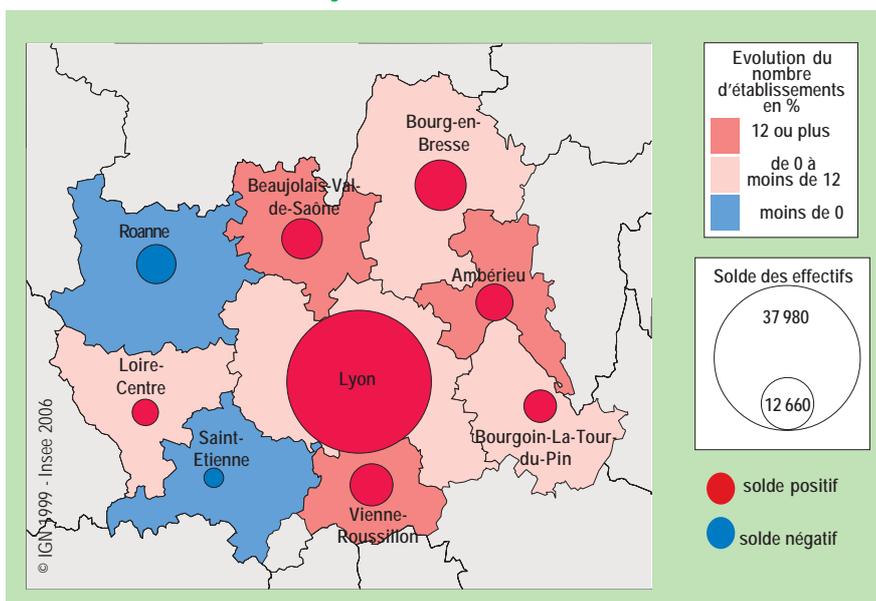
La structure sectorielle explique aussi la position de la zone de Roanne où le déclin de l'industrie des biens intermédiaires, qui occupe une place importante dans le tissu économique de cette zone, pèse lourdement sur l'évolution négative de l'emploi. Les industries des biens de consommation et des biens d'équipement jouent le même rôle négatif, mais de façon moins prononcée. En outre, la zone de Roanne ne profite pas du desserrement de Lyon et Saint-Etienne et se trouve handicapée par son relatif enclavement géographique.

La zone de Saint-Etienne, malgré un secteur des biens intermédiaires en difficulté, résiste mieux grâce aux services aux entreprises qui sont plus développés qu'à Roanne. L'industrie des biens d'équipement y connaît une évolution plus négative que la moyenne de la région urbaine lyonnaise. L'emploi du commerce y stagne alors qu'il évolue favorablement sur l'ensemble de la région urbaine lyonnaise. Contrairement à la zone de Lyon, l'effet géographique négatif de desserrement n'est pas compensé par une composition sectorielle favorable.

Par opposition aux trois zones précédentes, toutes les autres bénéficient d'un effet géographique positif lié notamment au mouvement de desserrement des activités des métropoles de Lyon et Saint-Etienne. Les gains réalisés par ces zones portent surtout sur les emplois de l'industrie et de la construction. Ces zones se montrent en effet attractives car elles disposent d'espace non bâti, de voies de communication adaptées tout en restant à proximité de métropoles urbaines dotées des services indispensables au développement des entreprises. Leurs caractéristiques géographiques permettent ainsi une hausse d'emploi dans l'industrie, alors que la présence de ce secteur contribue en général à des évolutions négatives.

Spécialisation et localisation expliquent ces phénomènes

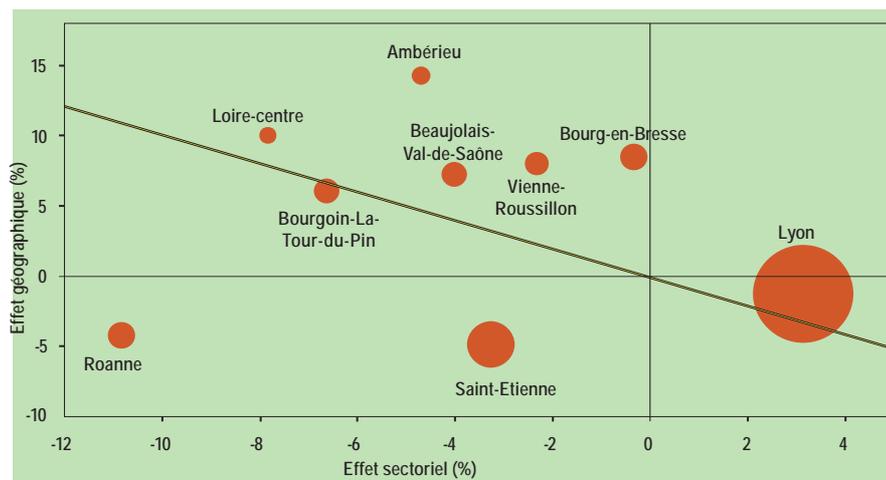
Desserrement autour de Lyon



Source : Insee - REE 1994 - 2004

Lecture : La zone d'emploi d'Ambérieu montre une croissance du nombre de ses établissements et de son emploi salarié. Inversement, la zone de Roanne a perdu des établissements et des emplois. Les ronds sont proportionnels aux soldes d'emplois de chaque zone.

Le desserrement autour de Lyon et Saint-Etienne profite aux emplois de la périphérie



Source : Insee - REE 1994-2004

Lecture : La zone de Bourgoin - La Tour-du-Pin est positionnée sous la droite représentant l'évolution de l'emploi dans la région urbaine lyonnaise, ce qui indique que l'emploi de la zone de Bourgoin - La Tour-du-Pin progresse moins vite que la moyenne des neuf zones. L'effet sectoriel y est négatif car elle est à gauche de 0 sur l'axe des abscisses. Par contre, l'effet géographique y est positif car elle est au-dessus de 0 sur l'axe des ordonnées. Les ronds sont proportionnels aux effectifs salariés de chaque zone en 2004.

Ambérieu est la zone qui profite le plus de cette dynamique d'attractivité avec notamment le développement du parc industriel de la plaine de l'Ain. Au cours des dernières années, les activités de transports (y compris la logistique) s'y sont fortement développées. A l'inverse, Bourgoin - La Tour-du-Pin est la zone qui en profite le moins, en lien avec la moindre présence des transports et des services aux entreprises, qui sont des secteurs favorables à l'emploi (à noter que la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau est intégrée à la zone de Lyon).

Le gain d'emplois enregistré par la zone de Beaujolais-Val de Saône provient principalement du commerce et des services aux entreprises, alors que la construction joue dans le sens inverse. Enfin, la zone de Vienne-Roussillon doit majoritairement son gain d'emplois au secteur des services aux entreprises. ■

Méthodologie

Champ :

L'étude porte sur les établissements de la région urbaine lyonnaise dont le périmètre est ici constitué par les neuf zones d'emploi suivantes : Ambérieu, Beaujolais-Val de Saône, Bourg-en-Bresse, Bourgoin - La Tour-du-Pin, Loire-Centre, Lyon, Roanne, Saint-Etienne et Vienne-Roussillon.

Le champ d'activités retenu est le champ ICS (Industrie, Construction, Commerce, Services marchands). Ne sont donc pas prises en compte l'agriculture, les activités financières, l'éducation-santé-action sociale et l'administration. Les grandes entreprises nationales ont également été retirées du champ compte tenu de leurs spécificités (France-Télécom, La Poste, SNCF, EDF, GDF, et Charbonnages de France).

La période observée est comprise entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 2004.

L'étude utilise les données issues de Sirene, le répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee. L'étude ne permet pas d'analyser l'impact de l'évolution du tissu productif sur l'emploi non salarié.

Définitions

Création : établissement créé ex-nihilo, par réactivation ou par arrivée de transfert de l'extérieur de la zone au cours de la période et présent en fin de période.

Disparition : établissement présent en début de période et absent en fin de période.

Pérenne : établissement présent en début et en fin de période.

Reprise : établissement repris au cours de la période

et présent en fin de période. Les établissements repris mais absents en fin de période sont comptés dans les disparitions ou dans les établissements créés et disparus au cours de la période. Dans cette définition, une reprise est donc toujours «réussie», car présente en fin de période.

Méthode d'analyse structurelle-résiduelle :

Cette méthode a été appliquée pour distinguer les effets sectoriel et géographique dans les évolutions d'emploi. Le différentiel de variation de l'emploi entre une zone d'emploi et l'ensemble des zones peut être décomposé en deux effets additifs : un effet structurel et un effet résiduel. L'effet structurel prend en compte la structure sectorielle de la zone d'emploi en 1994, dans une nomenclature en 12 postes. Si une zone est fortement dotée en secteurs dynamiques, on peut s'attendre à ce que l'emploi augmente. Inversement, si une zone compte principalement des secteurs en régression, cette structure défavorable se traduira par une diminution de l'emploi.

L'effet résiduel traduit la différence de croissance, à structure initiale rendue identique, entre les zones. Si la plupart des secteurs connaissent des augmentations d'emploi plus fortes (ou des diminutions plus faibles) dans une zone que dans les autres, l'effet résiduel sera positif : la zone fait preuve d'un dynamisme particulier. On peut ainsi interpréter l'effet résiduel comme un effet géographique spécifique de la zone, indépendamment de sa structure sectorielle initiale. A l'inverse, si la plupart des secteurs connaissent des diminutions d'emploi plus fortes que la moyenne (ou des augmentations plus faibles), l'effet résiduel sera négatif, ce qui peut être interprété comme un manque d'attractivité ou de dynamisme propre de la zone.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro
Code SAGE LET6328

Pour vos demandes d'informations
statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, novembre 2006

© INSEE 2006 - ISSN 1165-5534

Pour en savoir plus

- «Transferts d'établissements : de grandes similitudes entre Lyon et Saint-Etienne», Insee Rhône-Alpes *La Lettre analyses* n°36 - avril 2005
- «16 700 salariés concernés tous les ans par un tranfert dans la région urbaine de Lyon» Insee Rhône-Alpes *La Lettre analyses* n° 35 - mars 2005

- «Le dynamisme du tissu productif francilien ne profite pas aux emplois salariés», *Insee-Ile-de-France A la page* n° 267 - mai 2006
- «Tissu économique bourguignon : de nombreux mouvements derrière une stabilité apparente», Insee Bourgogne *Dimensions* n° 121 - juin 2005